



7 Jours / 6 Nuits en pension complète (boissons comprises)

Prix	950 €	Pour 35 participants
Chambre individuelle	100 €	

Notre tarif comprend :

- ☐ **L'hébergement (2 personnes dans la même chambre)**
- ☐ **La pension complète,**
- ☐ **Les repas avec boissons incluses et café**

Nous vous demandons de nous faire parvenir rapidement la carte du voyageur faisant office de réservation avec les 100.00 € d'Arrhes. Sachant que nos voyages sont rapidement complets.

Date limite pour les inscriptions le 01 décembre 2025

CONDITIONS ET INSCRIPTIONS		
Arrhes	100.00 €* 	Réservation avant le 01 décembre 2025
1^{er} acompte	200.00 €* 	Avant le 1^{er} janvier 2026
2^{ème} acompte	200.00 €* 	Avant le 1^{er} février 2026
3^{ème} acompte	200.00 €* 	Avant le 1^{er} mars 2026
Solde	250.00 €* 	Avant le 1^{er} avril 2026
Total	950.00 €* 	

Si chambre seule + 100.00 €

***Le règlement se fera uniquement par chèque bancaire**

**Le règlement peut s'effectuer si vous le souhaitez en un seul versement
Merci d'indiquer au dos du chèque la destination du voyage**

Les inscriptions seront prises en compte suivant conditions et par ordre d'arrivée. La Carte Voyageur doit être complétée avec **NOM, Prénom (en lettre d'imprimerie), adresse et date de naissance, téléphone (impératif).**

IMPORTANT :

- Pour les personnes souhaitant avoir une chambre au rez-de-chaussée, merci de nous le préciser
- Les personnes seules partageant une même chambre feront suivre leurs deux noms.
- Les personnes non adhérentes à Générations Mouvement doivent le signaler dès l'inscription.

Un changement, une modification, vous avez jusqu'au 1^{er} mars 2026 au-delà de cette date rien ne pourra être modifié.

☞ **Aucun changement ne sera admis sur place**

Inscriptions et chèques ou groupement de chèques à l'ordre de **G.M. Fédération de l'Aube** à faire parvenir à :

**Générations Mouvement Fédération de l'Aube
Maison des Associations
Secrétariat – Bureau n°111- BAL n° 111
63 Avenue Pasteur - 10000 TROYES**

INDISPENSABLE :

- **La Carte d'adhérent à Générations Mouvement,**
- **La carte d'identité en cours de validité, La carte vitale, Mutuelle ou complémentaire,**

N.B : Sous peine de perdre tout droit au remboursement, toute personne s'inscrivant au voyage, et qui vient à se trouver dans l'impossibilité de partir, doit IMPERATIVEMENT le signaler dans les meilleurs délais au responsable du voyage de la Fédération et adresser un certificat médical constatant cette impossibilité, et portant la mention « NE DOIT PAS QUITTER LA CHAMBRE PENDANT 8 JOURS »

Dans ce cas, deux solutions s'offrent à vous :

1 - Nous pouvons vous remplacer, dans ce cas, vous serez indemnisé directement par la Fédération

2 - Nous ne pouvons vous remplacer :

Un dossier d'annulation sera alors établi et adressé à Mutuaide- Groupama pour étude et indemnisation,

Une franchise de 15 € vous sera retenue Par Générations Mouvement pour frais de gestion.